

LOIS

LOI n° 2007-1162 du 1^{er} août 2007 autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (1)

NOR : MAEX0700007L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, adoptée à Varsovie le 16 mai 2005, signée par la France le 22 mai 2006 à Strasbourg, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2007.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre des affaires étrangères
et européennes,*
BERNARD KOUCHNER

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2007-1162.

Sénat :

Projet de loi n° 303 (2006-2007) ;
Rapport de M. Jean-Guy Branger, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 346 (2006-2007) ;
Discussion et adoption le 26 juin 2007.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 6 ;
Rapport de Mme Danielle Bousquet, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 76 ;
Discussion et adoption le 26 juillet 2007.

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.